

2024_58_AC_Jurys_examens_ALLSH_DU_Langue_cultures_Hebreu_etudes_juives

LE PRESIDENT,

Vu l'article L 613-1 du code de l'éducation,

Vu les statuts de l'Université d'Aix-Marseille,

Vu la délibération du Conseil d'Administration de l'Université d'Aix-Marseille autorisant la création (ou le renouvellement) des Diplômes d'Etablissement,

ARRETE :

Article 1 :

Le jury du Diplôme d'Etablissement **Langues et cultures : Hébreu et études juives** est composé comme suit pour l'année universitaire 2024-2025 :

Enseignants-chercheurs, enseignants ou chercheurs participant à la formation :

Président(e) : Édouard Robberechts (MCF)

Suppléant(e) : Remo Mugnaioni (MCF)

Liste des membres : Olga Lizzini (PU), Stéphane Cermakian (MCF), Rémy Scialom (MCF), Remo Mugnaioni (MCF)

En cas d'absence ou d'empêchement justifié des membres titulaires, il pourra être fait appel aux membres suppléants nommément désignés ci-après

Ex : membre titulaire X/suppléant Y

- membre titulaire M. Fâres Gillon /suppléant Mme Maha Barakat

Personnalités qualifiées ayant contribué aux enseignements, ou choisies en raison de leurs compétences :

Liste des membres : Mme Avital Cohen

Article 2 : Le Doyen de l'UFR Arts, Lettres, Langues, Sciences Humaines et la Directrice Générale des Services de l'Université d'Aix-Marseille sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Aix-en-Provence, le 20/11/2024

Guy Le Thiec
Directeur de l'UFR ALLSH
Pour le Président et par délégation,
Le Doyen de l'UFR ALLSH

